



## Ma soeur m'a isolée de notre mère

Par **a33**, le **27/11/2009** à **12:06**

Bonjour,

en 1996, ma mère, divorcée non remariée a voulu procéder à une donation partage pour une partie de ses biens, à savoir une maison à chacune de ses deux filles.

Au rendez-vous chez le notaire, je découvre que l'évaluation des biens comprenait des omissions sur la maison au bord de la mer destinée à ma soeur (résidence principale de ma mère) et des surévaluations sur la mienne (habitée par des locataires, à la campagne).

Je devais en plus, verser 90 000 frs à ma soeur, emprunter, et augmenter ainsi, un patrimoine à partager. J'ai demandé une révision de la proposition. Je n'ai plus entendu parler de rien. Et pour cause ! Après une mise à l'écart progressive jusqu'à l'exclusion de toute relation avec ma mère, j'ai découvert en 2008, que ma soeur s'était fait "donner par préciput et hors part avec tout ce qui est à l'intérieur sans restriction, la maison qui devait lui être donnée en donation partage.

Entre temps, ma mère a vendu sa troisième maison en 2000. Malgré les faits ci-dessus, que j'ignorais, j'ai voulu prévenir ma mère alors âgée de 76 ans, qu'elle donnait cette chartreuse pour une somme dérisoire à un marchand de biens. Mal m'en prit !. Je fus exclue du tendem soeur-mère. Ma souffrance durant 8 ans !

En juillet 2008, ma soeur m'informe de l'hospitalisation de ma mère... plusieurs jours après sa sortie. Je traverse le département : les retrouvailles ne furent que pleurs. Cette joie fut de courte durée.

Ma soeur en a très vite pris ombrage. J'ai découvert le désastre : 1 maison donnée hors part, la chartreuse de l'an 2000, évaporée (comme par hasard ma soeur a pris une assurance vie à cette époque), et la dernière maison (la mienne) à partager au décès, après déductions des frais inhérents et divers. Ma soeur refuse toute transparence sur le sujet, donc ma mère (85 ans aussi) .

Depuis quelques mois, ma soeur voulait envoyer ma mère en maison de retraite.

Ma mère voulait rester dans sa maison. Ma dernière visite date du 16/09/2009. Ma soeur l'a enlevée le 19/09. Mes appels téléphoniques restant sans réponse, je fais le trajet : porte

close, téléphone supprimé. J'ai donc envoyé un courrier recommandé avec suivi AR sur le net, le 4 novembre, et là, ma soeur m'a harçèle téléphoniquement " pour discuter . " QUELS RECOURS contre ma sœur qui gère en fille unique les biens de ma mère, occulte son courrier et gère sa santé. Au vu de son passé, je ne lui accorde aucune confiance pour l'avenir.